

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00553

Numéro SIREN : 950 405 928

Nom ou dénomination : FLOREAL

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/007900

FLOREAL

Société par Actions Simplifiée

1 cours Antoine Guichard

42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FLOREAL

Société par Actions Simplifiée

1 cours Antoine Guichard
42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société FLOREAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FLOREAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 9 de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthode retenue concernant les tests de dépréciation réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Les actifs font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice est identifié, une dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests de dépréciation et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 23 juin 2022

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Compte de résultat

En K€		Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffres d'affaires nets	Note 3	601 246	491 005
Autres produits	Note 4	983	454
Total des produits d'exploitation		602 230	491 459
Achats et variations de stocks		577 762	474 661
Autres achats et charges externes	Note 4	15 198	15 254
Taxes		791	227
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	1 724	1 752
Autres charges	Note 4	558	194
Total des charges d'exploitation		596 033	492 089
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 197	-630
RESULTAT FINANCIER	Note 5	4 796	4 505
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		10 993	3 875
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-4 786	150
Impôts sur les bénéfices	Note 8	1 368	391
RESULTAT NET		4 839	3 634

Bilan actif

		Exercice 2021		Exercice 2020	
En K€		Brut	Amort & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Note 9	64 885	29 366	35 519	40 334
Immobilisations corporelles	Note 9	64 146	55 875	8 271	9 149
Immobilisations financières	Note 10	121 039		121 039	126 438
Actif immobilisé		250 070	85 241	164 830	175 921
Stocks		379		379	351
Créances clients	Note 11	1 440	30	1 410	491
Autres créances	Note 11	52 079		52 079	809
Disponibilités		3 896		3 896	2 536
Charges constatées d'avance		12		12	11
Actif circulant		57 806	30	57 776	4 198
Total actif		307 877	85 271	222 606	180 119

Bilan passif

En K€		Exercice 2021	Exercice 2020
		Net	Net
Capitaux propres	Note 12	60 161	57 839
Autres fonds propres			
Provisions	Note 13	560	742
Dettes financières	Note 14	488	503
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 14	17	17
Dettes fournisseurs	Note 14	126 726	80 460
Dettes fiscales et sociales	Note 14	995	159
Dettes sur immobilisations	Note 14	634	177
Autres dettes	Note 14	33 014	40 205
Produits constatés d'avance		11	18
Dettes		161 884	121 538
Total passif		222 606	180 119

ANNEXE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales**Forme juridique et régime d'imposition**

La Société constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La Société exerce principalement une activité de distribution de carburants.

Durée exercice

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2021.

1.2 Faits caractéristiques**Impact de la pandémie mondiale liée à la Covid-19 sur les comptes annuels**

La hausse du chiffre d'affaires et du résultat en 2021 vs 2020 s'explique par le fait que l'activité avait été fortement impactée par la crise sanitaire en 2020 (déplacements très limités sur plusieurs semaines du fait des confinements ou des couvre-feux). La Société Floréal n'a pas retrouvé le niveau d'activité d'avant pandémie.

Autres faits pertinents de l'exercice

La Société Floréal a cédé son fond de commerce de la station de Saint Louis à la Société Immobilière Groupe Casino le 02/08/2021.

La Société Floréal a cédé 9 314 titres de la Société Distribution Casino France à la Société Casino Guichard Perrachon le 28/12/2021.

Dans le cadre d'un test sur un partenariat avec Esso, 5 stations ont basculé sous cette enseigne en juin 2021. Ces stations continuent d'être exploitées par Floréal.

Le 23/06/2021 la Société a signé une convention d'avance en compte courant de 30 000 K€ avec la Société Distridyn.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2021 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La Société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La Direction a notamment exercé son jugement pour l'appréciation :

- de l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles,
- de l'évaluation des titres de participations et autres immobilisations financières,
- de l'évaluation des créances clients.

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du passage en caisse ou à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires intègre les ventes de carburants, de gaz et de services réalisés en station ainsi que de diverses prestations (commissions, locations immobilières...).

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués des transferts de charges, des autres refacturations et des reprises de provisions.

Les transferts de charges comptabilisés en produits d'exploitation concernent les natures de charges ci-dessous :

En K€

Transferts de charges	2021	2020
Autres achats et charges externes	109	64
Autres charges	162	121
TOTAL	271	185

NOTE 5. Résultat financier

Les produits financiers nets sont composés de :

En K€	2021	2020
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	340	12
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	-207	-305
Autres charges d'intérêts	-122	
Autres produits d'intérêts	4 785	4 798
TOTAL	4 796	4 505

Les "Autres produits d'intérêts" correspondent au revenu du prêt conclu avec Casino Finances.
Les "Autres charges d'intérêts" correspondent aux intérêts facturés par Distridyn suite à la mise en place d'une avance en compte courant de 30 000 K€ en juin 2021.

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la Société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En K€	2021	2020
Résultats de cessions d'immobilisations	-870	-215
Charges de restructuration	-272	-184
Reprises / dotations nettes pour dépréciation des actifs	-3 808	353
Amortissements dérogatoires nets des reprises	1	13
Provisions pour risques et charges (1)	162	183
TOTAL	-4 786	150

(1) Cf. détail à la note 13

La variation des reprises et dotations nettes est liée à l'actualisation des provisions des actifs destinés à la vente.

NOTE 7. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
<i>En K€</i>									
Amortissements dérogatoires	583			53				54	582
Total provisions réglementées	583	0	0	53	0	0	0	54	582
Total provisions pour risques et charges (1)	742	167		285		186		448	560
Dépréciation immobilisations incorporelles	25 244			29 109				25 244	29 109
Dépréciation immobilisations corporelles	20			64				20	64
Dépréciation titres de participation	101							101	0
Dépréciation autres immobilisations financières	0								0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	25 365	0	0	29 173	0	0	0	25 365	29 173
Dépréciation stocks	0								0
Dépréciation clients	98	30				98			30
Dépréciation autres postes de l'actif circulant	0								0
Total provisions dépréciation actif circulant	98	30	0	0	0	98	0	0	30
TOTAL GENERAL	26 788	197	0	29 511	0	284	0	25 867	30 346

(1) Cf. détail à la note 13

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

<i>En K€</i>	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	6 197	4 796	-4 786	0	6 207
Charges d'impôts	-837	-598	67	0	-1 368
Montant net	5 360	4 198	-4 719	0	4 839

Au 31/12/2021, l'impôt est calculé au taux normal de 27,5 %, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Au 31/12/2021, la Société a imputé des déficits reportables pour 5 905 K€.

La Société FLOREAL fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la Société FLOREAL comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2021 est de 31 043 K€ constaté en totalité pendant la période d'intégration.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 8 179 K€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 150 K€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

****Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds de commerce et de logiciels.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

****Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles***

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Terrains, parkings et agencements	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans
Agencements espaces verts	40 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Le groupe d'actif est le site lui-même.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2021, concernant la valeur d'utilité, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 9,1% et 0%.

La survenance de certains événements particuliers de type fermeture, sinistre, obsolescence supérieure au taux d'amortissement, conduit, au cas par cas, à des dépréciations.

***Cessions des immobilisations incorporelles**

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la Société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la Société.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux	65 499		910		64 589
Autres immobilisations incorporelles	296				296
Total immobilisations incorporelles	65 795	0	910	0	64 885
Terrains	5 556	44			5 600
Constructions	2 659		5		2 654
Autres immobilisations corporelles	55 911	644	663		55 892
Total immobilisations corporelles	64 126	688	668	0	64 146
TOTAL	129 921	688	1 578	0	129 031

La variation du poste autres immobilisations corporelles correspond à des achats courants, des travaux de maintenance, de mise en conformité et d'investissement dans le cadre de passage à l'enseigne Esso sur 5 sites pilotes.

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	217	39			256
Amortissements des immob. corporelles	54 957	1 487	633		55 811
TOTAL	55 174	1 526	633	0	56 067

La variation des provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7.

NOTE 10. Immobilisations financières**Principes comptables******Coût d'entrée des immobilisations financières***

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

****Dépréciation des immobilisations financières***

Une dépréciation des titres de participations ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de leur utilité.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres	702		702		0
Prêts et autres immobilisations fin.	125 837		4 798		121 039
TOTAL	126 539	0	5 500	0	121 039

La Société Floréal a cédé 9 314 titres de la société Distribution Casino France à la Société Casino Guichard Perrachon.

La totalité de la diminution du poste " Prêts et autres immobilisations fin " provient du paiement des intérêts 2020 en 2021 du prêt accordé à Casino Finance.

NOTE 11. Créances

Principes comptables

* **Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* **Groupes et associés**

Les sociétés du groupe Casino utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE (centrale de financement des entités françaises du groupe Casino) et les filiales,
- des flux de règlements de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe Casino.

Décomposition et échéances des créances

En K€	2021	2020
Clients (1)	1 440	589
Dépréciations	30	97
VALEURS NETTES	1 410	491
Créances fiscales et sociales (1)	415	313
Dépréciations		
VALEURS NETTES	415	313
Groupes et associés (1)	51 358	15
Dépréciations		
VALEURS NETTES	51 358	15
Autres actifs circulants (1)	306	481
Dépréciations		
VALEURS NETTES	306	481
TOTAL	53 489	1 300

(1) La totalité des créances a une échéance inférieure à un an.

La variation des provisions pour dépréciation des créances est détaillée en note 7.

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des opérations ci-dessous :

- Créances clients et comptes rattachés pour 17 K€,
- Autres créances pour 234 K€,
- Créances groupe vsa pour 143K€.

Après une forte diminution du poste "Groupe et associés" en 2020 suite à la mise en place d'un prêt avec Casino Finances, ce poste retrouve un flux normalement débiteur en 2021.

NOTE 12. Capitaux propres

12.1 Variation des capitaux propres

<i>En K€</i>	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	53 467				53 467
Primes	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	1 141		132		1 273
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-986		986		0
Résultat de l'exercice	3 634	4 839	-1 119	-2 515	4 839
Provisions réglementées	583	-1			582
TOTAL	57 839	4 839	0	-2 515	60 161

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 28/06/2021, un dividende de 2 515 K€ a été versé sur l'exercice.

12.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 14 377 127 actions au nominal de 3,72 € détenues par la Société Distribution Casino France à l'exception d'une action détenue par la Société Distridyn.

NOTE 13. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

*** Autres provisions pour risques et charges**

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

13.1 Etat des provisions pour risques et charges

En K€	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	742	452	634	560
TOTAL	742	452	634	560
<i>Dont d'exploitation</i>		167	186	
<i>Dont financières</i>				
<i>Dont exceptionnelles</i>		285	448	

Les autres provisions pour risques et charges se composent principalement des provisions pour impôt sur plus-values d'apport de fusion, pour charges de dépollution des stations, pour restructuration et pour risques divers.

(1) La totalité des reprises sont avec objet.

NOTE 14. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

<i>En K€</i>	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Dettes financières diverses	488	0	0	488	503
	488	0	0	488	503
Fournisseurs	126 726	126 726	0	0	80 460
Dettes fiscales et sociales	995	995	0	0	159
Dettes sur immobilisations	634	634	0	0	177
Groupes et associés	32 489	32 489	0	0	39 676
Autres dettes	542	542	0	0	546
	161 386	161 386	0	0	121 017
TOTAL	161 874	161 386	0	488	121 520

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 1 917 K€,
- Dettes sur immobilisations pour 159 K€,
- Dettes fiscales et sociales pour 462 K€,
- Autres dettes pour 490 K€,
- Autres dettes groupe VSA pour 9 K€.

NOTE 15. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la Société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 16. Engagements hors bilan**16.1 Autres engagements***En K€*

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers	1 649	1 410
	1 649	1 410

16 .2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la Société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société.

NOTE 17. Autres informations

17.1 Rémunération des organes de direction

Le président ne perçoit aucune rémunération directe de la Société Floréal.

17.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la Société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

17.3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la Société Casino Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet <https://www.groupe-casino.fr>.

NOTE 18. Evènements postérieurs à la clôture

Initiés en 2021, des transferts de stations hypermarchés en supermarchés sont prévues pour 29 sites.

Impact du conflit en Ukraine

A ce stade, la Société ne constate pas d'effet direct lié au conflit en Ukraine sur sa performance compte tenu de l'absence de magasins en Ukraine ou en Russie, et d'achats très limités dans ces deux pays. Compte tenu des incertitudes sur l'évolution future des comportements des consommateurs et des impacts économiques du conflit, il est toutefois prématuré de donner une estimation des impacts indirects (inflation alimentaire, de l'énergie, etc.) pour la Société.

NOTE 19. Liste des filiales et participations

La Société ne détient aucune filiale ou participation.

FLOREAL

Société par actions simplifiée au capital 53.467.387,08 €
Siège social : 1 Cours Antoine Guichard, 42 000 SAINT-ETIENNE
950 405 928 RCS SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 JUIN 2022**

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'assemblée générale, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit 4 838 770,79 1 € de la manière suivante :

- Dotation au compte « RESERVE LEGALE » : 241 938,54€

Soit un Bénéfice distribuable de : 4 596 832,25€

Au versement d'un dividende : 4 596 832,25€

Soit un dividende arrondi de 0,32 € par action

Le poste report à nouveau s'élèvera après affectation à 0€, la réserve légale sera dotée à hauteur de 1 515 240,74€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois exercices précédents:

Exercice	Dividende distribué	Dividende distribué éligible à l'abattement de 40 %	Versement
2018	2 875 425,40 €	/	2019
2019	-	-	-
2020	2 515 420,96 €	-	2021

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

.../...

**Extrait certifié conforme
La Présidente**

DocuSigned by:

C10C6B68C8FF435...

FLOREAL

Société par Actions Simplifiée

1 cours Antoine Guichard

42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FLOREAL

Société par Actions Simplifiée

1 cours Antoine Guichard
42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société FLOREAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FLOREAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 9 de l'annexe aux comptes annuels décrit la méthode retenue concernant les tests de dépréciation réalisés sur les immobilisations corporelles et incorporelles. Les actifs font ainsi l'objet, à chaque clôture, d'une recherche d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice est identifié, une dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests de dépréciation et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 23 juin 2022

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Compte de résultat

En K€		Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffres d'affaires nets	Note 3	601 246	491 005
Autres produits	Note 4	983	454
Total des produits d'exploitation		602 230	491 459
Achats et variations de stocks		577 762	474 661
Autres achats et charges externes	Note 4	15 198	15 254
Taxes		791	227
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	1 724	1 752
Autres charges	Note 4	558	194
Total des charges d'exploitation		596 033	492 089
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 197	-630
RESULTAT FINANCIER	Note 5	4 796	4 505
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		10 993	3 875
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-4 786	150
Impôts sur les bénéfices	Note 8	1 368	391
RESULTAT NET		4 839	3 634

Bilan actif

		Exercice 2021		Exercice 2020	
En K€		Brut	Amort & Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles	Note 9	64 885	29 366	35 519	40 334
Immobilisations corporelles	Note 9	64 146	55 875	8 271	9 149
Immobilisations financières	Note 10	121 039		121 039	126 438
Actif immobilisé		250 070	85 241	164 830	175 921
Stocks		379		379	351
Créances clients	Note 11	1 440	30	1 410	491
Autres créances	Note 11	52 079		52 079	809
Disponibilités		3 896		3 896	2 536
Charges constatées d'avance		12		12	11
Actif circulant		57 806	30	57 776	4 198
Total actif		307 877	85 271	222 606	180 119

Bilan passif

En K€		Exercice 2021	Exercice 2020
		Net	Net
Capitaux propres	Note 12	60 161	57 839
Autres fonds propres			
Provisions	Note 13	560	742
Dettes financières	Note 14	488	503
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 14	17	17
Dettes fournisseurs	Note 14	126 726	80 460
Dettes fiscales et sociales	Note 14	995	159
Dettes sur immobilisations	Note 14	634	177
Autres dettes	Note 14	33 014	40 205
Produits constatés d'avance		11	18
Dettes		161 884	121 538
Total passif		222 606	180 119

ANNEXE

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales**Forme juridique et régime d'imposition**

La Société constituée sous forme de SAS est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Description activité

La Société exerce principalement une activité de distribution de carburants.

Durée exercice

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2021.

1.2 Faits caractéristiques**Impact de la pandémie mondiale liée à la Covid-19 sur les comptes annuels**

La hausse du chiffre d'affaires et du résultat en 2021 vs 2020 s'explique par le fait que l'activité avait été fortement impactée par la crise sanitaire en 2020 (déplacements très limités sur plusieurs semaines du fait des confinements ou des couvre-feux). La Société Floréal n'a pas retrouvé le niveau d'activité d'avant pandémie.

Autres faits pertinents de l'exercice

La Société Floréal a cédé son fond de commerce de la station de Saint Louis à la Société Immobilière Groupe Casino le 02/08/2021.

La Société Floréal a cédé 9 314 titres de la Société Distribution Casino France à la Société Casino Guichard Perrachon le 28/12/2021.

Dans le cadre d'un test sur un partenariat avec Esso, 5 stations ont basculé sous cette enseigne en juin 2021. Ces stations continuent d'être exploitées par Floréal.

Le 23/06/2021 la Société a signé une convention d'avance en compte courant de 30 000 K€ avec la Société Distridyn.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2021 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La Société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

La Direction a notamment exercé son jugement pour l'appréciation :

- de l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles,
- de l'évaluation des titres de participations et autres immobilisations financières,
- de l'évaluation des créances clients.

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du passage en caisse ou à la date de réalisation de la prestation.

Le chiffre d'affaires intègre les ventes de carburants, de gaz et de services réalisés en station ainsi que de diverses prestations (commissions, locations immobilières...).

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués des transferts de charges, des autres refacturations et des reprises de provisions.

Les transferts de charges comptabilisés en produits d'exploitation concernent les natures de charges ci-dessous :

En K€

Transferts de charges	2021	2020
Autres achats et charges externes	109	64
Autres charges	162	121
TOTAL	271	185

NOTE 5. Résultat financier

Les produits financiers nets sont composés de :

En K€	2021	2020
Produits des comptes courants sur sociétés apparentées	340	12
Charges des comptes courants sur sociétés apparentées	-207	-305
Autres charges d'intérêts	-122	
Autres produits d'intérêts	4 785	4 798
TOTAL	4 796	4 505

Les "Autres produits d'intérêts" correspondent au revenu du prêt conclu avec Casino Finances.
Les "Autres charges d'intérêts" correspondent aux intérêts facturés par Distridyn suite à la mise en place d'une avance en compte courant de 30 000 K€ en juin 2021.

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la Société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En K€	2021	2020
Résultats de cessions d'immobilisations	-870	-215
Charges de restructuration	-272	-184
Reprises / dotations nettes pour dépréciation des actifs	-3 808	353
Amortissements dérogatoires nets des reprises	1	13
Provisions pour risques et charges (1)	162	183
TOTAL	-4 786	150

(1) Cf. détail à la note 13

La variation des reprises et dotations nettes est liée à l'actualisation des provisions des actifs destinés à la vente.

NOTE 7. Variation des provisions

	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
<i>En K€</i>									
Amortissements dérogatoires	583			53				54	582
Total provisions réglementées	583	0	0	53	0	0	0	54	582
Total provisions pour risques et charges (1)	742	167		285		186		448	560
Dépréciation immobilisations incorporelles	25 244			29 109				25 244	29 109
Dépréciation immobilisations corporelles	20			64				20	64
Dépréciation titres de participation	101							101	0
Dépréciation autres immobilisations financières	0								0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	25 365	0	0	29 173	0	0	0	25 365	29 173
Dépréciation stocks	0								0
Dépréciation clients	98	30				98			30
Dépréciation autres postes de l'actif circulant	0								0
Total provisions dépréciation actif circulant	98	30	0	0	0	98	0	0	30
TOTAL GENERAL	26 788	197	0	29 511	0	284	0	25 867	30 346

(1) Cf. détail à la note 13

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

<i>En K€</i>	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	6 197	4 796	-4 786	0	6 207
Charges d'impôts	-837	-598	67	0	-1 368
Montant net	5 360	4 198	-4 719	0	4 839

Au 31/12/2021, l'impôt est calculé au taux normal de 27,5 %, majoré de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Au 31/12/2021, la Société a imputé des déficits reportables pour 5 905 K€.

La Société FLOREAL fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la Société FLOREAL comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2021 est de 31 043 K€ constaté en totalité pendant la période d'intégration.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 8 179 K€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 150 K€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

****Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de fonds de commerce et de logiciels.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

****Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles***

La durée d'amortissement des logiciels est de 3 ans ou 5 ans suivant la durée prévisionnelle d'exploitation des projets. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels de type ERP sont amortis sur une durée de 8 années.

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Bâtiments, constructions (Gros œuvre)	50 ans
Etanchéité toiture, protection incendie de la coque	15 ans
Terrains, parkings et agencements	20 ans
Agencements constructions (second œuvre)	10 à 20 ans
Installations électriques et installations frigorifiques	15 ans
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Matériels et mobiliers de bureau	10 ans
Matériels informatiques	5 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans
Agencements espaces verts	40 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Le groupe d'actif est le site lui-même.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

Pour les actifs destinés à la vente, la valeur recouvrable tient compte notamment des prix prévus dans le cadre des promesses de ventes signées.

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, toute dépréciation des fonds commerciaux est irréversible.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2021, concernant la valeur d'utilité, le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie à l'infini et le taux d'actualisation après impôt appliqué aux projections de flux de trésorerie s'élèvent respectivement à 9,1% et 0%.

La survenance de certains événements particuliers de type fermeture, sinistre, obsolescence supérieure au taux d'amortissement, conduit, au cas par cas, à des dépréciations.

***Cessions des immobilisations incorporelles**

En cas de cession d'un établissement, une quote-part du fonds de commerce de la Société fait l'objet d'une sortie d'actif. Cette quote-part correspond au prorata de la valeur vénale du fonds de commerce cédé par rapport à la valeur vénale du fonds de commerce global de la Société.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux	65 499		910		64 589
Autres immobilisations incorporelles	296				296
Total immobilisations incorporelles	65 795	0	910	0	64 885
Terrains	5 556	44			5 600
Constructions	2 659		5		2 654
Autres immobilisations corporelles	55 911	644	663		55 892
Total immobilisations corporelles	64 126	688	668	0	64 146
TOTAL	129 921	688	1 578	0	129 031

La variation du poste autres immobilisations corporelles correspond à des achats courants, des travaux de maintenance, de mise en conformité et d'investissement dans le cadre de passage à l'enseigne Esso sur 5 sites pilotes.

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	217	39			256
Amortissements des immob. corporelles	54 957	1 487	633		55 811
TOTAL	55 174	1 526	633	0	56 067

La variation des provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles est détaillée en note 7.

NOTE 10. Immobilisations financières**Principes comptables******Coût d'entrée des immobilisations financières***

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

****Dépréciation des immobilisations financières***

Une dépréciation des titres de participations ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de leur utilité.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En K€	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres	702		702		0
Prêts et autres immobilisations fin.	125 837		4 798		121 039
TOTAL	126 539	0	5 500	0	121 039

La Société Floréal a cédé 9 314 titres de la société Distribution Casino France à la Société Casino Guichard Perrachon.

La totalité de la diminution du poste " Prêts et autres immobilisations fin " provient du paiement des intérêts 2020 en 2021 du prêt accordé à Casino Finance.

NOTE 11. Créances

Principes comptables

* **Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

* **Groupes et associés**

Les sociétés du groupe Casino utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE (centrale de financement des entités françaises du groupe Casino) et les filiales,
- des flux de règlements de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du groupe Casino.

Décomposition et échéances des créances

En K€	2021	2020
Clients (1)	1 440	589
Dépréciations	30	97
VALEURS NETTES	1 410	491
Créances fiscales et sociales (1)	415	313
Dépréciations		
VALEURS NETTES	415	313
Groupes et associés (1)	51 358	15
Dépréciations		
VALEURS NETTES	51 358	15
Autres actifs circulants (1)	306	481
Dépréciations		
VALEURS NETTES	306	481
TOTAL	53 489	1 300

(1) La totalité des créances a une échéance inférieure à un an.

La variation des provisions pour dépréciation des créances est détaillée en note 7.

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des opérations ci-dessous :

- Créances clients et comptes rattachés pour 17 K€,
- Autres créances pour 234 K€,
- Créances groupe vsa pour 143K€.

Après une forte diminution du poste "Groupe et associés" en 2020 suite à la mise en place d'un prêt avec Casino Finances, ce poste retrouve un flux normalement débiteur en 2021.

NOTE 12. Capitaux propres

12.1 Variation des capitaux propres

<i>En K€</i>	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	53 467				53 467
Primes	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	1 141		132		1 273
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-986		986		0
Résultat de l'exercice	3 634	4 839	-1 119	-2 515	4 839
Provisions réglementées	583	-1			582
TOTAL	57 839	4 839	0	-2 515	60 161

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 28/06/2021, un dividende de 2 515 K€ a été versé sur l'exercice.

12.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 14 377 127 actions au nominal de 3,72 € détenues par la Société Distribution Casino France à l'exception d'une action détenue par la Société Distridyn.

NOTE 13. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

*** Autres provisions pour risques et charges**

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

13.1 Etat des provisions pour risques et charges

En K€	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	742	452	634	560
TOTAL	742	452	634	560
<i>Dont d'exploitation</i>		167	186	
<i>Dont financières</i>				
<i>Dont exceptionnelles</i>		285	448	

Les autres provisions pour risques et charges se composent principalement des provisions pour impôt sur plus-values d'apport de fusion, pour charges de dépollution des stations, pour restructuration et pour risques divers.

(1) La totalité des reprises sont avec objet.

NOTE 14. Dettes**Principes comptables**

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

<i>En K€</i>	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Dettes financières diverses	488	0	0	488	503
	488	0	0	488	503
Fournisseurs	126 726	126 726	0	0	80 460
Dettes fiscales et sociales	995	995	0	0	159
Dettes sur immobilisations	634	634	0	0	177
Groupes et associés	32 489	32 489	0	0	39 676
Autres dettes	542	542	0	0	546
	161 386	161 386	0	0	121 017
TOTAL	161 874	161 386	0	488	121 520

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 1 917 K€,
- Dettes sur immobilisations pour 159 K€,
- Dettes fiscales et sociales pour 462 K€,
- Autres dettes pour 490 K€,
- Autres dettes groupe VSA pour 9 K€.

NOTE 15. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la Société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 16. Engagements hors bilan**16.1 Autres engagements***En K€*

Catégories d'engagement	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Loyers	1 649	1 410
	1 649	1 410

16 .2 Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la Société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société.

NOTE 17. Autres informations

17.1 Rémunération des organes de direction

Le président ne perçoit aucune rémunération directe de la Société Floréal.

17.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la Société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

17.3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la Société Casino Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse ou sur le site internet <https://www.groupe-casino.fr>.

NOTE 18. Evènements postérieurs à la clôture

Initiés en 2021, des transferts de stations hypermarchés en supermarchés sont prévues pour 29 sites.

Impact du conflit en Ukraine

A ce stade, la Société ne constate pas d'effet direct lié au conflit en Ukraine sur sa performance compte tenu de l'absence de magasins en Ukraine ou en Russie, et d'achats très limités dans ces deux pays. Compte tenu des incertitudes sur l'évolution future des comportements des consommateurs et des impacts économiques du conflit, il est toutefois prématuré de donner une estimation des impacts indirects (inflation alimentaire, de l'énergie, etc.) pour la Société.

NOTE 19. Liste des filiales et participations

La Société ne détient aucune filiale ou participation.